



PLAN D'ACTION 2019-2020 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

SERVICES DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE
29 NOVEMBRE 2018



MOT DU MAIRE

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures vous présente son *Plan d'action 2019-2020 à l'égard des personnes handicapées*.

Consciente des besoins et de la réalité des personnes présentant des incapacités, la Ville s'assure de rendre accessibles ses équipements et services.

Plusieurs gestes ont été posés par le passé, dont l'installation en 2018 au parc Portneuf d'une balançoire inclusive adaptée aux enfants à mobilité réduite. D'autres actions sont encore à venir et le plan d'action prévoit des recommandations à cet effet.

Les citoyens intéressés à en apprendre davantage sur le plan d'action sont invités à consulter la page Famille, aînés et personnes handicapées du site Internet de la Ville.

Conscients de l'importance de cet enjeu, les membres du conseil municipal sont déterminés à faire de Saint-Augustin-de-Desmaures une ville où tous peuvent s'épanouir.



De gauche à droite, Camille Desmeules-Trudel, éducatrice spécialisée, Jean-Simon Jalbert, conseiller politique du député Joël Godin, Mathilde Denis et Sylvain Juneau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Sylvain Juneau, maire

INTRODUCTION

Au XXI^e siècle, la pleine participation sociale des personnes handicapées à la vie en collectivité n'est toujours pas garantie. Certes, le Canada a signé la Convention de l'Organisation des Nations unies sur les droits relatifs aux personnes handicapées. Cependant, même si la population reconnaît l'importance et la valeur de la contribution des personnes handicapées à notre ville et à notre pays, il reste encore beaucoup de travail à faire pour que cette importance se reflète dans l'accessibilité des infrastructures, des services et des emplois. Il est donc primordial de réaliser que les personnes handicapées ont des demandes plus spécifiques quant à l'accessibilité aux activités, et qu'elles doivent bénéficier de services adaptés à leurs besoins.

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est active dans ce domaine. En effet, nous adaptons nos bâtiments et essayons d'être à la fine pointe en la matière. Cependant, nous considérons que de mettre nos objectifs par écrit est une façon plus objective de constater l'évolution de notre Ville dans ce domaine.

Le présent plan d'action vise la planification des mesures à être mises en œuvre pour l'année 2019. Les plans antérieurs avaient été établis, tout d'abord sur une base triennale, pour ensuite être présentés sur une base biennale. Depuis 2018, les plans d'action sont désormais sur une base annuelle.

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, fondée en 1647 par la concession d'une seigneurie aux frères Jean Juchereau de Maur et Noël Juchereau Deschatelets, est située le long du fleuve Saint-Laurent sur la rive nord de Québec, en amont (donc à l'ouest) du centre-ville de Québec. Son territoire est de forme quadrangulaire, avec une façade de 12,3 km bordant le Saint-Laurent et une profondeur moyenne de 10 km. La limite est du territoire se situe à environ 15 km à l'ouest du centre-ville de Québec.

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a été fusionnée avec la Ville de Québec du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2005.

Avec plus de 19 000 habitants, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures ne cesse de se développer. Elle peut aussi compter sur le soutien de près de 170 employés municipaux.

Les principaux services de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sont les suivants :

- Service de la direction générale;
- Service de la trésorerie;
- Service des communications;
- Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;
- Service des bâtiments, parcs et espaces verts
- Service du développement économique;
- Service du greffe;
- Service des ressources humaines;
- Service de l'urbanisme;
- Service des travaux publics
- Service des technologies de l'information.

En termes d'installations, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est dotée des bâtiments publics suivants :

- Complexe sportif multifonctionnel
- Centre Delphis-Marois
- Centre sociorécréatif Les Bocages
- Maison des jeunes L'Intrépide
- Maison Thibault-Soulard
- Bibliothèque Alain-Grandbois
- Maison Omer-Juneau
- Hôtel de ville

CADRE LÉGAL

La *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de l'intégration scolaire, professionnelle et sociale* se traduit par une approche visant à responsabiliser plusieurs acteurs, notamment les municipalités. Selon cette loi, cette responsabilisation passe par l'élaboration d'un plan d'action.

Article 61.1

Chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité qui compte au moins 15 000 habitants adoptent, au plus tard le 17 décembre 2005, un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions et décrivant les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à l'intégration de personnes handicapées dans ce secteur d'activité. Il doit être produit et rendu public annuellement.

D'autres dispositions de la loi sont aussi à prendre en considération lors de l'élaboration d'un plan d'action visant à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées.

Article 61.3

Les ministères, les organismes publics et les municipalités tiennent compte dans leur processus d'approvisionnement, lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées.

DÉFINITION D'UNE PERSONNE HANDICAPÉE

Afin de bien comprendre l'importance de ce plan d'action, il est important de bien définir ce qu'est une personne handicapée. L'article 1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de l'intégration scolaire, professionnelle et sociale* définit une personne handicapée comme étant :

Personne handicapée : toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.

Avec la parution de la classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF, CIH-2), l'OMS a introduit une nouvelle typologie du handicap qui prend plus en compte les facteurs environnementaux. Le handicap peut y être défini comme la rencontre d'une déficience avec une situation de la vie quotidienne. Ces deux composantes sont soumises à l'influence de problèmes de santé (maladies, blessures, lésions) et de facteurs contextuels (environnement et facteurs personnels).

TYPES D'INCAPACITÉ

Voici les définitions utilisées des différents types d'incapacité des personnes de 15 ans et plus, selon l'Office des personnes handicapées du Québec.

Audition : Difficulté à entendre ce qui se dit dans une conversation avec une autre personne, dans une conversation en groupe avec au moins trois personnes ou dans une conversation téléphonique.

Vision : Difficulté à voir les caractères ordinaires d'un journal ou à voir clairement le visage d'une personne à une distance de quatre mètres.

Parole : Difficulté à parler ou à se faire comprendre.

Mobilité : Difficulté à marcher une distance de 400 mètres, à monter et à descendre un escalier d'environ 12 marches sans se reposer, à se déplacer d'une pièce à une autre, à transporter un objet de 5 kg sur une distance de dix mètres ou à se tenir debout pendant de longues périodes.

Agilité : Difficulté à se pencher, à s'habiller ou à se déshabiller, à se mettre au lit ou à en sortir, à se couper les ongles d'orteils, à utiliser ses doigts pour saisir ou manier des objets, à couper sa nourriture ou à tendre les bras dans n'importe quelle direction (au-dessus de sa tête, par exemple).

Apprentissage : Difficulté à apprendre en raison d'un état (diagnostiqué ou non par un professionnel) comme des problèmes d'attention, d'hyperactivité ou de dyslexie.

Mémoire : Périodes fréquentes de confusion ou difficultés quotidiennes à se souvenir de certaines choses. Ces difficultés peuvent être associées à la maladie d'Alzheimer, à des lésions cérébrales ou à d'autres états semblables.

Déficiences intellectuelle/trouble envahissant du développement : Déficience intellectuelle ou trouble envahissant du développement diagnostiqué.

Psychologique : Limitations sur le plan de la quantité ou du genre d'activité qu'on peut effectuer en raison d'un état émotif, psychologique ou psychiatrique, comme des phobies, la dépression, la schizophrénie ou des problèmes de consommation d'alcool ou de drogue.

Indéterminée : Limitation dans la qualité ou le genre d'activité qu'une personne peut faire en raison d'un état ou d'un problème de santé physique d'une durée de six mois ou plus, sans autre type d'incapacité susmentionné.

DÉFINITION D'UN OBSTACLE

Un obstacle est toute chose qui empêche une personne handicapée de participer pleinement à toutes les facettes de la société en raison de son incapacité. On parle ici d'un obstacle physique ou architectural, d'un obstacle au niveau de l'information ou des communications, d'un obstacle comportemental, d'un obstacle technologique, d'une politique ou d'une pratique. Bref, toutes les choses qui empêchent une personne de faire ce que la plupart d'entre nous font sans même y penser.

Les personnes ayant une incapacité liée à la mobilité font face à des obstacles presque partout : à la maison, au travail, à l'école, dans les parcs, dans les établissements publics, dans la rue, au cinéma, dans les magasins, dans les restaurants, etc. Certains obstacles sont visibles, tels que l'absence d'une rampe à l'entrée d'un immeuble. D'autres obstacles sont invisibles et découlent de l'incompréhension de la population à l'égard de certains handicaps.

LE COMITÉ DE SUIVI

Le comité de suivi chargé de coordonner ce présent plan d'action est formé d'un représentant de chaque service municipal concerné. Son mandat est d'assurer le suivi du plan d'action, d'en faire la mise à jour et la promotion pour les années subséquentes et de donner des avis pour améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Le comité de suivi du plan d'action pour l'intégration des personnes handicapées 2019 est composé des personnes suivantes :

- Caroline Arpin, coordonnatrice à la culture du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- Annie Desmarais, agente à la clientèle du Service des communications
- Stéphane Dubé, directeur du Service des bâtiments, parcs et espaces verts
- Martine Lanoie, technicienne en environnement/salubrité du Service de l'urbanisme
- Jean-Philippe Fournier, conseiller au Service des ressources humaines
- Stéphanie Blier-Vézina, technicienne en loisir du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- Danny Poirier, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2019

| OBSTACLES PRIORISÉS | OBJECTIFS | MESURES PROPOSÉES | RESPONSABLES | ÉCHÉANCIERS |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|--------------|
| <i>Le fauteuil roulant pour piscine utilisé au complexe sportif est peu pratique et difficile à utiliser.</i> | Remplacer cet équipement par un autre modèle plus adapté à nos besoins. | 1. <i>Profiter du prochain appel de projets du fonds pour l'accessibilité pour demander la subvention de ce projet.</i> | Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire | Juillet 2019 |
| <i>Lors des pratiques de mesures d'urgence, la situation des personnes handicapées n'est pas toujours considérée.</i> | Rendre automatique la considération pour les personnes à mobilité réduite. | 2. <i>Inclure une personne avec un handicap dans les pratiques de mesures d'urgence d'octobre 2019.</i> | Ressources humaines | Octobre 2019 |
| <i>Le programme de bibliomobile qui permettait à des gens de louer des livres à domicile a disparu des services offerts.</i> | Faciliter l'accès à la location de livres aux personnes à mobilité réduite. | 3. <i>Évaluer la pertinence d'un retour du programme.</i> | Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire | Automne 2019 |
| <i>Les connaissances des besoins des personnes handicapées sont méconnues chez les employés municipaux.</i> | Mieux comprendre la nature des différentes incapacités et des obstacles rencontrés afin d'intégrer progressivement ces préoccupations dans les actions futures de la Ville. | 4. <i>Diffusion du plan auprès des employés municipaux pour les sensibiliser à inclure des réflexions en lien dans leurs prises de décisions quotidiennes.</i> | Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire | Mars 2019 |
| | | 5. <i>Publier le plan sur l'intranet.</i> | Service des ressources humaines | Janvier 2019 |

| OBSTACLES PRIORISÉS | OBJECTIFS | MESURES PROPOSÉES | RESPONSABLES | ÉCHÉANCIERS |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| <i>Dans les travaux de construction du nouveau centre communautaire, minimiser les obstacles pour tous les types de clientèles.</i> | Faire du nouveau centre communautaire un bâtiment bien adapté aux différents handicaps possibles. | 6. <i>Faire ajouter au devis une mention pour que les soumissionnaires des différentes étapes de construction du nouveau centre ait à cœur l'accessibilité.</i> | Service des bâtiments, des parcs et des espaces verts | Janvier 2019 |
| <i>Le plan d'action à l'égard des personnes handicapées est peu connu par les citoyens de Saint-Augustin-de-Desmaures.</i> | Conscientiser les citoyens sur l'importance de l'inclusion des personnes handicapées et des choses qui peuvent être faites pour l'accessibilité. | 7. <i>Afficher une version raccourcie du plan sur les babillards des bâtiments municipaux.</i> | Service des communications en collaboration avec le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire | Février 2019 |
| | | 8. <i>Envoyer le plan aux associations qui œuvrent sur le territoire de Saint-Augustin-de-Desmaures.</i> | Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire | Janvier 2019 |
| | | 9. <i>Demander aux conseillers de faire la promotion du plan d'action lors des points d'information des séances du conseil.</i> | Service des communications | Janvier 2019 |
| | | 10. <i>Préparer une diapositive pour les écrans au complexe sportif.</i> | Service des communications en collaboration avec le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire | Février 2019 |

| OBSTACLES PRIORISÉS | OBJECTIFS | MESURES PROPOSÉES | RESPONSABLES | ÉCHÉANCIERS |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|---------------|
| Les personnes composant le comité de suivi du plan d'action à l'égard des personnes handicapées disposent de peu de connaissances sur la vie avec un handicap. | Améliorer les connaissances et l'expertise des membres du comité. | 11. Planifier 2 fois par an une période spécifique à l'autoformation et à la veille stratégique pour améliorer les connaissances des membres du comité. | Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire | Juin 2019 |
| | | 12. Participer au colloque de Municipalité accessible ayant lieu en novembre annuellement. | Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire | Novembre 2019 |
| Les lieux qui sont accessibles à tous sont peu connus des citoyens. | Faire une meilleure promotion des espaces qui sont accessibles à tous. | 13. Ajouter des publications dans nos outils de promotion indiquant que ces lieux sont accessibles (site Internet, Facebook, document des locations, publicité des activités...). | Service des communications | En continu |
| Le site Internet de la Ville n'est pas facile d'utilisation pour les personnes avec des handicaps visuels. | Améliorer l'accessibilité Web sur le site Internet de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures. | 14. Revoir l'arborescence du site Internet pour en faciliter l'utilisation. | Service des communications | Avril 2019 |
| Les personnes handicapées ou les organismes les représentant ne sont pas présents sur le comité de suivi du plan d'action. | Permettre au comité de suivi de mieux cibler les besoins et les préoccupations des personnes handicapées, particulièrement au niveau de l'identification des obstacles. | 15. Créer un bottin de contacts avec des personnes vivant différents handicaps et des experts sur la question pour pouvoir les joindre et les consulter lorsque des mesures doivent être prises. | Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire | Juillet 2019 |

DIFFUSION DU PLAN D'ACTION 2019

Il est prévu de présenter annuellement au conseil municipal le plan d'action ainsi que le bilan des résultats. Conformément à la loi, ce plan d'action sera également rendu public par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures. À la suite de son adoption, un communiqué de presse sera publié et le plan sera disponible sur le site Internet de la Ville, préférablement dans une section dédiée aux personnes handicapées. De plus, le plan d'action adopté sera aussi envoyé à l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) afin qu'il puisse être publié sur leur propre site Web.

SUIVI DE LA DÉMARCHE

Étant donné que la démarche entourant l'élaboration d'un plan d'action revêt une grande importance pour la Ville de Saint-Augustin-De-Desmaures, il est essentiel de mettre en place des mécanismes de suivi afin d'assurer le respect des mesures qui y sont consignées. Dans cette optique, en se réunissant au moins une fois par année, les membres du comité pourront évaluer les mesures et les actions en cours et proposer, le cas échéant, de nouveaux éléments qui pourront être intégrés ultérieurement dans les plans d'action.

De plus, la collaboration des citoyens et des intervenants, qu'ils soient du milieu ou en provenance d'associations provinciales, constitue une source de richesse qui permettra à la Ville de mieux cibler les besoins et de déterminer les impacts réels des mesures et des actions prévues dans le plan d'action. Nous les invitons à faire part de leurs commentaires ou suggestions, afin de faire de ce plan d'action un outil à l'image de leurs besoins et de leurs préoccupations.

CONCLUSION

En raison de sa proximité en regard des activités quotidiennes de ses citoyens, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures estime avoir un rôle important à jouer dans l'amélioration de la qualité de vie des personnes handicapées vivant sur son territoire. La Ville se fait donc un devoir de poser des gestes concrets en collaboration avec les organismes du milieu et tous ses citoyens pour s'assurer de l'intégration pleine et entière des personnes handicapées.

Annexe A : Bilan des mesures prises lors du Plan d'action municipal à l'égard des personnes handicapées pour l'année 2018

Adopté par le conseil municipal le 5 décembre 2017, le plan d'action 2018 produit par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures présentait les éléments suivants. Voici les résultats obtenus :

| OBSTACLES PRIORISÉS | OBJECTIFS | MESURES PROPOSÉES | RESPONSABLES | ÉCHÉANCIERS | INDICATEURS DE SUIVI OU RÉSULTATS |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Les parcs de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sont peu inclusifs pour les jeunes ayant des difficultés de mobilité.</i> | Offrir plus de possibilités de participation pour le jeune de 5 à 12 ans dans les parcs de la municipalité. | <ol style="list-style-type: none"> 1. Achat et installation d'une balançoire adaptée et inclusive. 2. Planification du réaménagement des modules de jeux dans les parcs en y faisant des choix plus inclusifs. | Service de la gestion du territoire en collaboration avec le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire | Mai 2018 | La balançoire inclusive a été installée en juin 2018. |
| <i>À l'hôtel de ville, les personnes à mobilité réduite qui ne paient pas leurs taxes par chèques doivent absolument se rendre au 2^e étage par le monte-charge pour payer via le terminal ou en argent.</i> | Faciliter le service de paiement de taxes pour les gens à mobilité réduite. | 3. Mettre en place une procédure pour que la personne puisse payer via le terminal du Service de l'urbanisme avec un technicien du Service de la trésorerie ou se procurer un terminal sans fil. | Service de la trésorerie | Automne 2018 | Les gens de la trésorerie se chargent maintenant de faire les allers-retours entre le rez-de-chaussée et le 2 ^e étage pour accommoder les personnes qui ne peuvent pas se déplacer au 2 ^e étage et les paiements débit peuvent être faits sur le terminal de l'urbanisme situé au rez-de-chaussée. |

| OBSTACLES PRIORISÉS | OBJECTIFS | MESURES PROPOSÉES | RESPONSABLES | ÉCHÉANCIERS | INDICATEURS DE SUIVI OU RÉSULTATS |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>La promotion des personnes handicapées est peu présente dans les publications de la Ville.</i> | Utiliser des images de personnes handicapées pour démontrer leur importance dans les priorités de la Ville. | 4. Ajouter des personnes avec des handicaps dans les publications de la Ville. | Service des communications | Automne 2018 | Le Service des communications a publié à plusieurs reprises sur la page Facebook de la Ville le plan d'action, de même que les bons coups reliés à celui-ci. |
| <i>Les lieux qui sont accessibles à tous sont peu connus des citoyens.</i> | Faire une meilleure promotion des espaces qui sont accessibles à tous. | 5. Développer un logo indiquant qu'un lieu est accessible pour tous et l'utiliser dans les différentes publications de la Ville (site Internet, document des locations, publicité des activités...). | Service des communications | Mai 2018 | Reporté en 2019 |
| <i>Les caractères d'écriture sont trop petits dans les formulaires en général.</i> | Les formulaires et documents municipaux publics devraient être lisibles pour l'ensemble de la population. | 6. Dans la mesure du possible, offrir une version des formulaires municipaux en larges caractères à ceux qui le demandent. | Service des communications | Été 2018 pour les anciens documents et en continu pour les nouveaux | Un travail de révision et d'uniformisation des documents a été fait. La visibilité et la facilité de lecture ont été considérées dans les points à ajuster. |

| OBSTACLES PRIORISÉS | OBJECTIFS | MESURES PROPOSÉES | RESPONSABLES | ÉCHÉANCIERS | INDICATEURS DE SUIVI OU RÉSULTATS |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Le panneau électronique situé à l'intersection Jean-Juneau/Route 138 utilise des couleurs qui peuvent porter à confusion pour les personnes daltoniennes.</i> | S'assurer que les informations relayées sur le panneau peuvent être lues clairement par l'ensemble de la population. | 7. Vérifier les couleurs à utiliser et celles à éviter pour le panneau électronique. | Service des communications | Juin 2018 | Le personnel des communications a été sensibilisé à la problématique et ajuste maintenant les couleurs des publications en conséquence. |
| <i>Dans les modifications futures du site Internet, ajuster les pages en fonction des standards sur l'accessibilité Web.</i> | Améliorer l'accessibilité Web sur le site Internet de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures. | 8. S'informer sur les normes et faire les ajustements sur les pages les plus importantes pour faciliter l'utilisation du site aux personnes non voyantes. | Service des communications | Automne 2018 | Quelques ajustements ont été apportés. Une nouvelle arborescence du site Web est à venir. |
| <i>Le plan est peu connu par les citoyens de Saint-Augustin-de-Desmaures.</i> | Conscientiser les résidents sur l'importance de l'inclusion des personnes handicapées et des choses qui peuvent être faites pour l'accessibilité. | 9. Envoyer le plan aux associations. 10. Afficher le plan dans les bâtisses municipales. 11. Parler du plan lors de rencontres avec les citoyens. | Service des communications en collaboration avec le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire | Hiver 2018 | Plusieurs publications via le Facebook de la Ville ont été faites pour en faire la promotion. La présentation du plan à chaque service a été faite. |

| OBSTACLES PRIORISÉS | OBJECTIFS | MESURES PROPOSÉES | RESPONSABLES | ÉCHÉANCIERS | INDICATEURS DE SUIVI OU RÉSULTATS |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><i>La Ville est inscrite au programme de la vignette d'accompagnement touristique et de loisir depuis 2011. Le programme est peu publicisé et donc peu connu des citoyens.</i></p> | <p><i>Augmenter la visibilité de l'adhésion au programme de la vignette d'accompagnement pour encourager les gens à l'utiliser.</i></p> | <p><i>12. Préparer des affiches dans chaque bâtiment municipal. 13. Rendre disponibles des dépliants publicitaires du programme. 14. Afficher dans la programmation de Kéno notre adhésion au programme et donc la gratuité pour un accompagnateur.</i></p> | <p><i>Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire En collaboration avec le Service des communications</i></p> | <p><i>Hiver 2018</i></p> | <p><i>Des recherches ont révélé que le programme est en refonte et que des changements sont à venir. En novembre 2018, nous n'avions toujours aucun retour.</i></p> |
| <p><i>Le manque de places de stationnement à la maison Omer-Juneau pousse les gens à se stationner devant la descente pour chaise roulante.</i></p> | <p>Sensibiliser les gens à ne pas se stationner dans cet espace et appliquer des mesures lorsque des automobiles y sont.</p> | <p>15. Changer la signalisation devant l'espace pour interdire en tout temps le stationnement. Immédiatement avvertir les personnes qui se stationnent à cet endroit qu'ils doivent déplacer leur véhicule. En cas de besoin, faire remorquer les personnes ne respectant pas la signalisation.</p> | <p>Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire</p> | <p>Hiver 2018</p> | <p>Tout le personnel a été sensibilisé à avvertir les personnes qui sont stationnées au mauvais endroit et à leur demander de se déplacer. En novembre 2018, 16 nouveaux stationnements ont été rajoutés permettant de diminuer cette problématique.</p> |

| OBSTACLES PRIORISÉS | OBJECTIFS | MESURES PROPOSÉES | RESPONSABLES | ÉCHÉANCIERS | INDICATEURS DE SUIVI OU RÉSULTATS |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>La bibliothèque Alain-Grandbois est un lieu physiquement accessible, mais les lieux intérieurs nécessiteraient des ajustements pour faciliter l'utilisation par des personnes avec divers handicaps.</i> | Améliorer l'expérience de loisirs à la bibliothèque pour des personnes vivant avec un handicap. | 16. Effectuer l'achat d'une table adaptée pour les personnes en fauteuil roulant et d'une lampe loupe pour les personnes avec des problématiques visuelles. | Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire | Décembre 2018 | Une demande au fonds pour l'accessibilité a été effectuée en juillet 2018 pour obtenir des claviers à gros caractères, des lampes loupes et un bureau ajustable. La réponse arrivera en janvier. |
| <i>Le programme de bibliomobile qui permettait à des gens de louer des livres à domicile a disparu des services offerts.</i> | Faciliter l'accès à la location de livres aux personnes à mobilité réduite. | 17. Effectuer une veille stratégique pour remettre sur pied un programme avec un objectif semblable. | Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire | Automne 2018 | Le départ du coordonnateur de la bibliothèque a empêché l'exécution de cette action. Par ailleurs, il faudra effectuer une évaluation du besoin de ce genre de service. |
| <i>Les connaissances des besoins des personnes handicapées sont méconnues chez les employés municipaux.</i> | Mieux comprendre la nature des différentes incapacités et des obstacles rencontrés afin d'intégrer progressivement ces préoccupations dans les actions futures de la Ville. | 18. Diffusion du plan auprès des employés municipaux pour les sensibiliser à inclure des réflexions en lien dans leurs prises de décisions quotidiennes. | Service des ressources humaines | Janvier 2018 | De janvier à mars, lors des rencontres des différents services, le plan a été présenté. Cela a permis aux employés de se familiariser avec ce document et de savoir qui joindre lorsqu'ils constatent une situation difficile pour les personnes handicapées. Cette mesure sera récurrente. |

| OBSTACLES PRIORISÉS | OBJECTIFS | MESURES PROPOSÉES | RESPONSABLES | ÉCHÉANCIERS | INDICATEURS DE SUIVI OU RÉSULTATS |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>En cas d'urgence, aucune considération spéciale n'a été prise pour les personnes handicapées dans le plan d'évacuation de la Ville.</i> | Avoir des plans d'évacuation qui sont connus du personnel municipal et qui reflètent une préoccupation envers les personnes vulnérables en cas d'évacuation. | 19. Revoir les plans existants. S'informer sur le fonctionnement des ascenseurs en cas de déclenchement de l'alarme. Faire la promotion des nouvelles mesures. 20. Prévoir une pratique d'évacuation. | Service des ressources humaines | Juin 2018 | Le plan d'évacuation a été réajusté et une fonction spéciale à l'accompagnement des personnes handicapées a été ajoutée dans les rôles. |
| <i>Les personnes handicapées ou les organismes les représentant ne sont pas présents sur le comité de suivi du plan d'action.</i> | Permettre au comité de suivi de mieux cibler les besoins et les préoccupations des personnes handicapées, particulièrement au niveau de l'identification des obstacles. | 21. Mettre en place un comité de consultation des personnes handicapées et des organismes les représentant pour soutenir la Ville lors de l'élaboration du prochain plan d'action. | Le comité du plan d'action à l'égard des personnes handicapées | Septembre 2018 | Plusieurs contacts ont été faits auprès de personnes handicapées pour obtenir leurs opinions notamment dans la demande au fonds pour l'accessibilité. Cette action sera modifiée en 2019. |
| <i>Les programmes d'aide à l'accessibilité sont peu connus du comité.</i> | Améliorer les connaissances du comité sur les programmes pour être plus préparé lorsque la période des | 22. Faire une veille sur les programmes et s'informer des processus pour faire des demandes de subvention, des | Le comité du plan d'action à l'égard des personnes handicapées | Juin 2018 | Le Carrefour action municipale et famille offre sur son site une liste des programmes de subvention existants dont tous ceux concernant l'accessibilité. |

| OBSTACLES PRIORISÉS | OBJECTIFS | MESURES PROPOSÉES | RESPONSABLES | ÉCHÉANCIERS | INDICATEURS DE SUIVI OU RÉSULTATS |
|------------------------|-----------------------|----------------------------|--------------|-------------|--------------------------------------|
| | demandes approche. | prérequis et des dates. | | | |